



Diététistes

Marche à suivre pour l'inscription des professionnels de la santé formés à l'étranger

Les diététistes sont des professionnels de la santé réglementés au Nouveau-Brunswick. Ils doivent par conséquent s'inscrire auprès de l'[Association des diététistes du Nouveau-Brunswick \(ADNB\)](#), l'autorité de réglementation, pour avoir le droit d'exercer les fonctions et de porter le titre de diététiste, diététicien, diététiste ou diététicien professionnel, diététiste-nutritionniste ou diététicien-nutritionniste immatriculé, diététiste ou diététicien immatriculé ou les désignations « Dt.P. », « Dt.I » ou « Dt.N.I. ».

Les diététistes et les nutritionnistes évaluent les questions liées à la nutrition des individus et des groupes, élaborent, mettent en œuvre et évaluent des plans de soins nutritionnels pour prévenir, traiter et contrôler les maladies. Ils gèrent les systèmes de services alimentaires et nutritionnels et planifient des programmes de promotion de la santé. Ils travaillent dans divers milieux, y compris les centres hospitaliers, les agences de soins de santé à domicile, les établissements de soins de longue durée, les centres de santé communautaire, l'industrie des produits alimentaires et des boissons ainsi que l'industrie pharmaceutique, les établissements d'enseignement et les organismes gouvernementaux et sportifs, ou ils peuvent travailler comme consultants privés.¹

Pour obtenir de l'information sur les possibilités d'emploi ou des renseignements supplémentaires, consultez le site emploissantéNB.com ou le site emploisNB.ca.



MARCHE À SUIVRE POUR S'INSCRIRE

Les diététistes formés à l'étranger peuvent s'inscrire auprès de l'ADNB d'une de deux façons : le [Processus d'évaluation et reconnaissance des acquis \(PERA\)](#) géré par l'Ordre des diététistes de l'Ontario (ODO), ou le [processus d'évaluation des titres de compétences sur papier](#) géré par l'ADNB. Si votre langue première est le français, il vous est suggéré choisir le processus d'évaluation des titres de compétences sur papier, car le PERA n'est offert qu'en anglais. Du même coup, l'ADNB vous recommande de choisir le PERA si vous parlez anglais, car ce processus est plus efficace.

PREMIÈRE PARTIE : ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Au Nouveau-Brunswick, il faut être au moins titulaire d'un grade de premier cycle en diététique et avoir suivi un stage pratique précis, les deux devant être approuvés par [Agrément Canada](#). Les diététistes formés à l'extérieur du Canada doivent tout d'abord faire évaluer leurs titres de compétences pour déterminer s'ils sont équivalents.

PREMIÈRE VOIE : PERA²

Première étape – Attestations d'études : Tout d'abord, l'ODO doit déterminer si vous êtes admissible au PERA en évaluant vos attestations d'études. Pour ce, vous devez remplir le [formulaire de demande en ligne](#) et fournir la documentation requise, y compris la preuve que vous avez payé les droits requis pour une évaluation cours par cours de [World Education Services](#), qui doit être envoyée à

DEUXIÈME VOIE : SUR PAPIER

Première étape – Attestations d'études : Vous devez remplir le [formulaire de demande en ligne](#), de l'ADNB, payer les droits établis et fournir la documentation justificative requise. Vous devez aussi fournir la preuve que vous avez payé les droits requis pour une évaluation cours par cours de [World Education Services](#), qui doit être envoyée directement à l'ADNB. Trois résultats sont possibles :
1) approbation pour aller de l'avant, 2) suivre une

¹ Définition de la [Classification nationale des professions \(CNP\)](#).

² Si vous êtes inscrit à titre de diététiste en exercice agréé en Australie ou si vous avez terminé une formation académique et pratique approuvée par l'Accreditation Council for Education in Nutrition and Dietetics (ACEND) aux États-Unis, votre grade en diététique et votre formation pratique sont approuvés par l'ODO et vous êtes par conséquent exonéré du PERA.

l'ODO. Des renseignements sur les droits à payer à l'ODO pour l'évaluation se trouvent [ici](#).

Compétences linguistiques : Si vous avez suivi une formation en diététique uniquement en anglais, vous n'aurez pas à subir un examen de compétence linguistique. Toutes les autres personnes doivent fournir une preuve documentée qu'elles ont subi une évaluation de compétence linguistique qui répond aux [exigences de compétence linguistique précisées à la directive 6-20 de l'ODO](#). Il se pourrait que vous deviez payer des frais d'examen à une tierce partie.

Deuxième étape - Outil d'évaluation des connaissances et compétences (KCAT) : Cet [examen](#) de cinq heures, offert deux fois par année en ligne sous surveillance, sert à évaluer vos connaissances en fonction des compétences nationales requises. L'ODO se servira des résultats du KCAT pour vous guider vers l'une des deux voies possibles : 1) précéder à l'évaluation axée sur les compétences ou, 2) refaire l'examen après une formation académique ou pratique recommandée par l'OCO³. L'examen à l'aide de l'outil KCAT est mené par [Touchstone Institute](#) et les droits d'examen doivent être payés directement à cet organisme.

Troisième étape - Évaluation axée sur les compétences : Cette [évaluation écrite orale d'une journée complète](#) est offerte une fois par année, soit en ligne sous surveillance à distance ou en personne aux bureaux de l'ODO à Toronto. Cette évaluation évalue vos connaissances en fonction des [Compétences intégrées pour l'enseignement et la pratique de la diététique \(CIEPD\)](#) élaborées par le [Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition](#). Vous devez réussir³ l'Évaluation axée sur les compétences avant de passer à l'étape suivante et vous inscrire auprès de l'ADNB. Des plus amples renseignements sur l'examen et les droits à payer se trouvent dans le [guide](#).

formation académique approuvée par l'ADNB avant d'aller de l'avant, ou 3) il a été déterminé que les attestations ne sont pas équivalentes, ce qui met fin au processus d'évaluation des titres de compétence sur papier.

Compétences linguistiques : Si vous avez suivi une formation en diététique uniquement en français ou en anglais⁴, vous n'aurez pas à subir un examen de compétence linguistique. Toutes les autres personnes doivent fournir une preuve documentée qu'elles ont subi une évaluation de compétence linguistique qui répond aux [exigences de compétence linguistique établies par l'ADNB](#). Il se pourrait que vous deviez payer des frais d'examen à une tierce partie.

Deuxième étape - Mise à niveau obligatoire de la formation académique et pratique : Vous devez prendre les mesures requises pour suivre au moins deux cours de troisième ou de quatrième année de trois crédits en nutrition humaine clinique dans un établissement universitaire approuvé par l'ADNB. Il se pourrait que vous deviez payer des frais à une tierce partie. Vous devez aussi accumuler au moins 12 semaines de stage pratique qui répond à tous les indicateurs de rendement des [Compétences intégrées pour l'enseignement et la pratique de la diététique \(CIEPD\)](#). Durant votre stage pratique, vous devez vous inscrire auprès de l'ADNB à titre de diététiste stagiaire. De plus amples renseignements à cet égard et de l'information sur les droits se trouvent [ici](#).

Troisième étape : Rapport obligatoire que vous répondez à tous les indicateurs de rendement CIEPD : Vous devez soumettre un rapport à l'ADNB aux fins d'évaluation. L'ADNB vous informera si vous êtes admissible à devenir membre temporaire, ou si une autre mise à niveau est nécessaire avant votre inscription. Des renseignements sur l'évaluation et les droits à payer se trouvent [ici](#).

DEUXIÈME PARTIE : INSCRIPTION AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DE RÉGLEMENTATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Après avoir réussi à terminer l'une des deux voies de la première partie, vous pouvez présenter une demande d'adhésion à l'ADNB et tenter de réussir l'examen national.

Quatrième étape - Membre temporaire et examen : Vous devez être membre temporaire de l'ADNB pour avoir le droit de subir l'[Examen d'admission à la profession de diététiste au Canada \(EAPDC\)](#). Des renseignements sur les

³ Vous pouvez tenter de réussir le KCAT et l'évaluation axée sur les compétences jusqu'à trois fois, pourvu que vous continuiez à répondre aux exigences d'admissibilité de l'ODO.

⁴ Le français et l'anglais sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick.

droits d'adhésion de l'ADNB se trouvent [ici](#). L'EAPDC est un examen offert en ligne, sous surveillance, deux fois par année, soit en novembre et en mai. Vous devez réussir l'examen dans les quatre années suivant votre admissibilité à le subir. Vous pouvez tenter de réussir l'examen au plus trois fois. Une mise à niveau de la formation est obligatoire après le deuxième échec. Le formulaire en ligne, de plus amples renseignements et de l'information sur les droits à payer se trouvent [ici](#).

Cinquième étape - Membre actif : Après avoir réussi l'EAPDC, vous deviendrez membre actif de l'ADNB. Vous devrez renouveler votre inscription tous les ans. Des renseignements sur les droits d'inscription de l'ADNB se trouvent [ici](#).

Services d'orientation : Pour obtenir de l'aide au sujet de ce processus, communiquez avec votre responsable de l'orientation des professionnels de la santé à l'adresse emploissant@adnb.com.



DROITS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS⁵

Les droits à payer pour une inscription complète s'élèvent au total à environ 4 790 \$CAD par l'intermédiaire du PERA, et à environ 2 550 \$CAD par l'intermédiaire du processus d'évaluation des titres de compétences sur papier. Ni l'un ni l'autre de ces montants ne comprend toute formation académique ou pratique obligatoire offerte par une tierce partie.

Reconnaissant que le délai pour le traitement d'une demande pour chaque organisme commence sur réception de tous les documents requis, la première étape du PERA peut prendre aussi peu que dix jours ouvrables, alors que la première étape de l'évaluation des titres de compétences sur papier peut prendre jusqu'à 12 semaines, et, souvent, même beaucoup plus longtemps. Il peut prendre au total plus d'un an pour obtenir un permis de membre actif dans le cadre du PERA, selon les dates auxquelles le KCAT, l'évaluation axée sur les compétences et l'EAPDC ont lieu, et le nombre de tentatives requises. Il peut prendre aussi plus d'un an pour obtenir un permis de membre actif dans le cadre du processus d'évaluation des titres de compétences sur papier, selon la date à laquelle vous terminez la formation académique et pratique obligatoire à la deuxième étape, et quand vous prenez rendez-vous pour subir l'EAPDC et le nombre de tentatives requises, si nécessaire.

Avant l'arrivée au pays : Vous pouvez entamer le processus d'évaluation des titres de compétence auprès de l'ADNB avant votre arrivée au Canada.



AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES

Travailler au Canada

Pour avoir légalement le droit de travailler au Canada, vous devez avoir en votre possession des documents montrant que vous êtes citoyen canadien ou résident permanent, ou détenez un permis de travail valide. Pour obtenir de l'aide concernant le processus d'immigration, consultez le site [Immigration Nouveau-Brunswick](#).

Autres organismes professionnels (pas mentionnés ci-dessus)

- [Les diététistes du Canada](#)



⁵ Les renseignements sur les délais et les droits sont des estimés établis en mars 2024. Certaines situations pourraient faire augmenter les délais et les droits. Par exemple : traduction de documents vers le français ou l'anglais, services de messagerie internationaux, notariation de documents, frais de déplacement et d'hébergement pour subir les examens sur place. exigences en matière d'assurance responsabilité professionnelle.